



PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction des Relations
avec les Collectivités Territoriales

Saint-Brieuc, le 9 juillet 2015

Instance de concertation de l'éolien en mer
Jeudi 2 juillet 2015 à Saint-Brieuc au Conseil Départemental
Compte-rendu de réunion

Participants :

M. Pierre LAMBERT, Préfet
M. Loïc LAISNE, Adjoint au Préfet Maritime de l'Atlantique
M. Alain CADEC, Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor
M. Baptiste LE MAUX représentant M. LESAGE, Député
Mme RICHARD-LARVOR, représentant Mme Corinne ERHEL, Députée
M. BOUTET, M. RAMARD, Conseil régional de Bretagne
M. David HAREL, SGAR
M. JAFFRES, Président de la Communauté de Communes Côtes de Penthièvre
M. Kévin BOULOGNE, Communauté de Communes Côtes de Penthièvre
Mme Justine PLASSAIS, Communauté de communes Côte de Penthièvre
Mme GUERVILLY, Maire d'Erquy
M. Michel CALLIOT, Mairie de Fréhel
Mme Joëlle BURNOUF, Mairie de Plévenon
M. Thierry SIMELIERE, Vice-Président CD et Maire de Saint-Quay-Portrieux
M. Yannick MORIN, Conseiller départemental
M. LE FUR, directeur, Conseil Départemental
M. Jean-Jacques FUAN, Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor
M. Michel LERAT, CCI 22
M. Bertrand MIOSSEC, Reliance et Flag
M. Loïc RAOULT Président de la Communauté de Commune Sud-Goëlo
M. PELAN, Nouvel Essor d'Erquy
M. Alain COUDRAY, M. Grégory LE DROUGMAGUET, CDP MEM 22
M. DEREUX, Côte d'Armor Nature Environnement
M. Rémi LOYER, Gardez les Caps
Mme Anne-Claire URVOAS, Surfrider Foundation Europe
M. LE BOULCH, FAPEL 22
M. Jean de la Motte de Broons, SPPEF
M. Didier TOQUIN, Vivarmor Nature
M. Claude BOUGAULT, Président association pêcheurs plaisanciers 22
M. Stéphane DARDOIZE, Président FFESSM22
M. Jean-Pierre MARTIN, représentant Erquy Environnement
M. Michel LAVIGNE, Association Nautique du Légué
Mme THIEBAUD, CEREMA/DTEMF
M. MANGIER, Pilotage Côtes d'Armor
M. BOUGAULT, Comité départemental Association Pêcheurs plaisanciers 22
M. TRAN, Côte d'Armor Développement
Mme CORLOUER, Vedettes de Bréhat
PREMAR : Mme PIQUERET – M. JEHAN
DDTM/DML : Didier FROUX, Jean-Paul GUIHAIRE
DREAL : Mme FOURNEL, Mme DAUBRY
M. VAUDOUT, DIRM NAMO
DDFIP : M. D. GRIMALDI
UT-DIRECCTE : Mme Brigitte BUCZKOWSKI

Ailes Marines : M. KAVAFYAN, M. CRAPLET, M. ROLLIN,
M. GUIDEZ, Mme PIQUET Caroline
IN VIVO : M. HOUISE
ADWEN : Mme Anne CAMPANINI
RTE : M. BOYADJIS
Préfecture 22 : E. QUILLIOU

Excusée : Mme LE DISSEZ, Députée

Le Préfet des Côtes d'Armor ouvre la séance en faisant un bref rappel de l'historique du dossier. La concertation locale s'est poursuivie. Le dossier devrait être présenté pour l'instruction en octobre 2015. Il rappelle que plusieurs demandes d'autorisations seront instruites : concession d'occupation du domaine public maritime, loi sur l'eau et autorisation électrique.

L'instruction par l'Etat durera au minimum 6 mois, 15 administrations seront impliquées, une dizaine de commissions sera consultée.

Une enquête publique devra être menée. Elle concernera les 26 communes littorales de Pleubian à Saint-Cast et aussi Hénansal et Saint-Alban.

Le Préfet informe que le Ministère (MEDDE) a répondu favorablement en avril dernier aux demandes de modification du projet proposées par Ailes Marines.

Le projet a été reçu. Il comprend dorénavant 63 éoliennes (au lieu de 100) d'une puissance unitaire de 8 MW (au lieu de 5).

Les fondations en mode jacket sont maintenues.

Par ailleurs, Ailes Marines dispose d'un délai supplémentaire d'un an pour déposer ses demandes d'autorisations.

M. ROLLIN, Ailes Marines fait part des modifications récentes intervenues sur le dossier.

La Caisse des dépôts et consignations est entrée au capital du projet à hauteur de 7,5 %.

AREVA s'est associé avec GAMESA pour constituer ADWEN.

NEON Marine reste partenaire du projet.

Il établit ensuite un bref rappel des principales étapes.

- 2013 déroulement du débat public
- Saint-Quay-Portrieux est retenu comme port d'accueil des installations de maintenance.
- Décembre 2013 : Ailes Marines confirme son projet
- En mai 2014 : la désignation des lauréats du second appel d'offres est confirmée, des projets avec des turbines à 8MW sont proposés.
- En juillet 2014 : Ailes Marines confirme l'option jacket pour les fondations et des machines d'une puissance unitaire de 8 MW.

-Un dossier est déposé au Ministère pour validation.

Les demandes devront être déposées à la préfecture des Côtes d'Armor au plus tard en octobre 2015.

Le parc représentera une puissance de 496 MW, la hauteur des éoliennes sera de 216 mètres, le diamètre du rotor sera de 180 mètres, la production électrique sera équivalente au projet initial.

L'emplacement du parc reste inchangé: sur 75 km² (au lieu de 77 km²).

L'éolienne « adwen » fonctionnera à 95 % du temps, elle démarrera dès que le vent atteindra 11km/h. Lorsque les vents grossiront, les éoliennes seront ralenties ou mises à l'arrêt, au-delà des vents supérieurs à 110Km/h.

Les 64 fondations (éoliennes et la sous station électrique et le mât de mesure) reposeront sur des pieux jacket. Chaque installation reposera sur 4 pieux.

Pour ce qui concerne le programme industriel, il reste sans changement :

.La sous station électrique sera construite à Saint-Nazaire puis elle sera transportée à Brest.

.Les éoliennes seront fabriquées à l'usine du Havre.

.Les jackets seront fabriquées à St Nazaire (partie haute) et Brest (partie basse) avec un assemblage programmé sur le port de Brest

.Le port de maintenance reste Saint-Quay-Portrieux.

.En octobre 2015 : les demandes d'autorisations seront déposées auprès des services de l'Etat, la concertation se poursuivra.

.2016 : instruction du dossier et enquête publique.

.2017 : contractualisation avec les fournisseurs et bouclage du financement.

.2018-2020 : installation et mise en service.

M. PELAN, Nouvel Essor d'Erquy signale que Technip n'apparaît plus comme partenaire technique du projet. Ailes Marines confirme ce retrait, des compétences techniques ont été développées en interne pour remédier à ce retrait.

Mme Claire URVOAS, Surfrider europe indique qu'une étude a été effectuée sur la houle, elle estime que ces études demeurent insuffisantes.

Le Président du Conseil Départemental demande une estimation sur la durée annuelle de fonctionnement et sur le rendement espéré. Ailes Marines indique une estimation à 43 % (contre 70 % pour une centrale nucléaire).

M. Philippe KAVAFYAN précise que la société ADWEN reprend la totalité des engagements d'AREVA. Il signale que le nombre d'emplois dans la filière éolienne est estimé à 10 000 à horizon 2020. Les installations devraient se poursuivre en raison d'une meilleure rentabilité des projets et d'une baisse des coûts de production. Environ 700 entreprises sont identifiées et intéressées pour l'éolien.

In Vivo : M. HUISE signale que le milieu physique a été étudié, qu'une analyse paysagère a été réalisée et que la navigation maritime a été étudiée.

140 sorties en mer ont été réalisées pour les différentes études. Concernant les oiseaux, les campagnes ont été réalisées sur 2 ans et ont permis d'identifier une soixantaine d'espèces dont 47 protégées. Les campagnes sur la recherche halieutique ont été menées selon le protocole de l'Ifremer pour les granulats marins , qui peut être adapté à l'éolien en mer. Les campagnes ont ciblé : les bivalves , dont 9 espèces ont été identifiées, la coquille St Jacques, le bulot, l'araignée de mer et les poissons démersaux dont 34 espèces ont été échantillonnées.

Pour les mammifères marins, les campagnes ont été réalisées en parallèle de celles des oiseaux. 5 espèces ont été rencontrées dont les principales sont le marsouin et le grand dauphin.

Les mammifères marins ont été étudiés sur deux campagnes annuelles : marsouins, grands dauphins. Une analyse des impacts est actuellement en cours.

M. PELAN invite le Cabinet In Vivo à se reporter aux avis de l'autorité environnementale des projets en cours d'instruction d'EDF.

M. MARTIN, Erquy environnement signale que les suivis devront être précisés dans l'étude d'impact et devront être mis en œuvre.

RTE précise que le projet du tracé du câble est sur le point d'être finalisé. Il reste quelques questions en suspens pour quelques exploitations agricoles et des solutions sont activement recherchées.

M. MARTIN annonce la tenue d'une réunion le 6 août sur le rayonnement électrique.

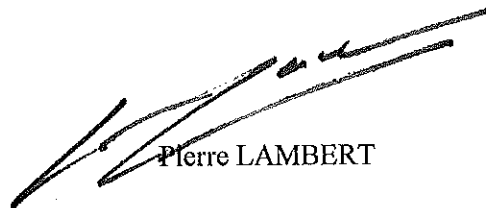
M. DARDOISE s'interroge sur la période optimale afin d'enfouir le câble.

M. DEREUX met en avant la baisse annoncée de 30 % du coût des MW/h.

M. RAMARD, du Conseil Régional informe de l'avancement du projet d'aménagement du port de Brest :

- l'enquête publique est achevée
- un avis favorable a été émis
- le projet va entrer dans sa phase opérationnelle en 2016 et Brest va pouvoir affirmer sa vocation à l'internationale pour ce type de projet.

Le Préfet remercie l'ensemble des participants et propose de réunir l'instance de concertation en octobre prochain.



Pierre LAMBERT